

## Panorama

# Les bus accessibles à tous

*D'ici 2015, toute personne à mobilité réduite y compris celle en situation de handicap, empruntera le réseau des bus. A charge pour la Communauté de le rendre accessible, tant au niveau des arrêts que du matériel roulant.*

**2** 73 arrêts dont 69% concentrés sur Auxerre, 139 situés à moins de 100 mètres d'un établissement recevant du public, 11% praticables par les personnes à mobilité réduite mais uniquement 3% conformes à la législation... 8 communes desservies, voire plus au 1<sup>er</sup> janvier 2010 si à l'occasion de la renégociation de la délégation du service des transports en commun et la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération, le transport

est élargi à l'ensemble de la Communauté...

## Des coûts de mise en conformité phénoménaux

1,8 million d'€ de travaux de voirie : création d'arrêts, extension, rehaussement, redressement, réfection du revêtement, déplacement et signalétique. 5,5 millions d'€ nécessaires au remplacement du matériel roulant car seulement 22% de la flotte actuelle est accessible...

La mise en accessibilité des arrêts nécessite une reprise totale de la voirie. Des coûts de mise en conformité énormes : 1,8 million d'€ auquel il convient d'ajouter le remplacement du matériel roulant évalué à 5,5 millions d'€



# Panorama : Les bus accessibles à tous



## **Dominique Mandrillon,**

*directrice de la délégation de l'APF dans l'Yonne.*

« 35 ans, seul, sans emploi, bloqué chez soi à longueur de journée... Imaginez ce que cela représente ? Alors rendre les bus accessibles grâce à des plateformes, cela paraît être un bon système. Simplement, il faut aménager la voirie en conséquence, parce qu'en ville, c'est un vrai problème. Il y a une loi, il faut donc veiller à son application. L'APF entend que cela n'est pas facile, qu'il faut aller progressivement. Certainement en équipant en priorité les lignes structurantes et aussi celles qui desservent Monéteau car prochainement, les établissements de l'APF y seront regroupés rue de Madrid... Prévoir des correspondances ».

A chaque fois que sont entamés de nouveaux travaux de voirie, les arrêts de bus (mobilier, espace et trottoirs) sont directement mis en conformité, accessibles, comme celui-ci récemment aménagé devant le collège Jean Bertin à St-Georges-s/-Baulche.

Alors ne perdons pas de vue que nous sommes tous égaux devant la loi [en l'occurrence, celle du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées], sans distinction. Et « que les personnes handicapées doivent pouvoir circuler librement entre et avec les autres, être considérées comme telles même si cela leur est plus difficile », souligne Dominique Mandrillon, directrice de la délégation de l'Association des paralysés de France dans l'Yonne.

## **Communauté et communes seules face aux financements**

On le comprend bien. L'accessibilité des bus s'insère dans un contexte élargi, qui plus est sans qu'aucune aide de l'Etat ne vienne soutenir ce vaste chantier, regret-tait lors du dernier conseil communautaire, Jean-Paul Rousseau, membre de la commission habilitée à travailler sur ce

dossier réunissant élus communautaires et principales associations œuvrant dans le domaine, pour le bien-être, l'assistance et la défense des droits des handicapés « et des personnes âgées », rectifie Dominique Mandrillon. Il n'en reste pas moins que la programmation du Schéma directeur d'accessibilité dont on ne saurait tarder à connaître la planification ne devra pas outrepasser 2015, comme le prévoit la réglementation. Peu de temps en somme pour définir les modalités mais aussi les cas d'impossibilité, dixit le cabi-

## **Même tarif pour tous !**

Le transport des personnes à mobilité réduite fonctionne au prix du ticket de bus (gratuit pour l'accompagnateur), il est financé par les entreprises publiques et privées de plus de neuf salariés et de fait réservé en priorité aux trajets domicile / lieu de travail, 5 jours sur 7 de 7h à 18h, sur simple réservation la veille (03 86 94 95 00).



# Panorama : Les bus accessibles à tous



**Jean-Claude Godinot,**

chauffeur du véhicule TPMR

« J'ai commencé ma carrière dans l'enfance inadaptée puis j'ai poursuivi dans le transport de marchandises. Par suite d'une reconversion me voici maintenant « dans l'entre-deux ». Quelques mois après mon arrivée chez Transdev, j'ai suivi une formation. On vous plonge en situation de handicap, on vous bande les yeux, on vous fait asseoir dans un fauteuil roulant... Le meilleur moyen de comprendre l'accompagnement. Car le TPMR ne fonctionne pas comme un bus qui s'arrête pour prendre ses passagers. Je demande aux personnes de m'attendre devant chez elles, mais je les accompagne jusque dans l'établissement qui les accueille s'il le faut ». Financé par les employeurs publics et privés de plus de neuf salariés et de fait réservé en priorité aux trajets domicile/travail, le transport des personnes à mobilité réduite fonctionne au prix du ticket de bus (gratuit pour l'accompagnateur), 5 jours sur 7 de 7h à 18h, sur simple réservation la veille (03 86 94 95 00).



net d'études et de conseil Item (Besançon), dépêché par la commission pour établir le diagnostic de Vivacité. Une incapacité enrayée par le service revu à minima, proposé par l'actuel véhicule Vivamouv.

## Innover dans la limite de choix raisonnables

Car même si l'idée d'un service de transports urbains accessible à tous au prix du ticket de bus est celle envisagée, on le sait déjà, les difficultés rencontrées par certaines catégories de handicap sont telles qu'il ne sera pas possible d'aller au delà. En témoigne Adriana Laurençot, non voyante, expliquant qu'il lui faut environ quinze jours pour apprendre un nouveau trajet ! Ou cette autre personne comme l'explique Dominique Mandrillon qui ne peut se déplacer que dans un véhicule adapté TPMR (Transport des personnes à mobilité réduite) à cause de la configuration de son fauteuil roulant. Moins de culture, moins de socialisation, plus de difficultés à l'accès à l'emploi... Tout s'enchaîne lorsqu'on est handicapé, y compris le regard des autres, surtout si on

Si l'idée d'un service de transport urbain accessible à tous est celle envisagée, on le sait déjà, les difficultés rencontrées par certaines catégories de handicap sont telles qu'il ne sera pas possible d'aller au delà dans le service. Relais sera fait par Vivamouv, alors revu à minima, c'est-à-dire uniquement réservé aux personnes précitées

ne « bouge » pas comme les autres... « Nous sommes à la veille de la conclusion d'un nouveau marché. Les sommes annoncées sont conséquentes. Et il est important de réfléchir à comment mieux dépenser notre argent. Innover dans la limite de choix raisonnables ». Précision faite par Jean-François Flèche-Loisy, vice-président communautaire en charge du dossier de l'accessibilité. ●

## En chiffres

Type d'aménagements à réaliser sur les 273 arrêts afin de les rendre accessibles (d'après diagnostic en novembre 2008) :

- près de la moitié des arrêts devront faire l'objet d'au moins une intervention plus ou moins importante
- près d'un tiers nécessiteront des travaux lourds de voirie
- 28** créations de quai
- 66** extensions
- 257** rehaussements
- 75** redressements
- 128** réfections du revêtement
- 46** déplacements de l'abri ou du poteau
- 100** travaux de signalétique.